

# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal en date du 6 avril 2021

\*\*\*\*\*

**Présents** : T. Peycéré (TP), S. Vergès (SV), Y.Doutres (YD), D.Vialade (DV), N. Faure (NF), C. Pellefigue (CP), P .Cano (PC)

**Secrétaire de séance** : S. Vergès

Début de la séance : 18h50

### Ordre du jour :

- VALIDATION PROCES VERBAL REUNION DU 09/03/20
- DELIBERATIONS
  - Fiscalité directe 2021
  - Budget 2021
- DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR ASSOCIATIONS
- QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : installation illicite des GDV  
La séance est ouverte par le point 1 de l'ODJ.

- **VALIDATION DU CR du 09 mars 2021**

Pas de remarques du CM.

**CR approuvé à l'unanimité**

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme le Maire présente les demandes de subventions (courriers reçus) et les versements aux syndicats de l'eau (ASA) et d'électricité (SDE).

YD demande à quoi servent les subventions versées aux syndicats ? TP répond que ces versements ne sont pas à fonds perdus et que les communes qui engagent des travaux sur les ruisseaux par exemple, sont aidées par ce syndicat.

Au vu de la liste, SV demande à ce que la subvention versée au comité de fêtes soit reportée. Une décision ultérieure pourra être prise en fonction de ce qui pourra être fait cette année (situation sanitaire).

Montant total des subventions accordées : 386,50 €

**Le CM valide à l'unanimité l'attribution de ces subventions aux associations.**

- **DELIBERATIONS**

- Fiscalité directe 2021

La taxe d'habitation étant supprimée aux contribuables, la commune ne perçoit plus directement cette part fiscale. L'État compense cette perte sur les bases du foncier bâti en basculant le taux jusqu'à appliqué par le Département, sur la commune. Le produit département revient ainsi à la commune.

Chaque année, la commune fait un effort fiscal de 1 point afin de maintenir une compensation de l'Etat

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière bâti- taux communal	9,31%	9,71% +
Taxe foncière bâti- taux départemental		24,69 %
Taxe foncière non bâti	47,95%	48,51%

Soit Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,40%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 48,51%

**Le CM approuve à l'unanimité le vote des taux 2021**

○ Budget

Mme le Maire présente le budget 2021 par article puis par chapitre

Après discussion, le CM souhaite que soient engagés des travaux au niveau de la salle des fêtes pour fermer l'accès aux GDV. Mis à part des blocs rocheux à enfouir de moitié, pas d'autres solutions.

Il y a aussi des travaux contre les remontées d'humidité au logement, le devis n'étant pas connu à ce jour.

Le budget présenté ci-dessous tient compte de ces travaux.

Les subventions attribuées sont de 27 700€ entre le Far et le Fond de concours

Dépenses de fonctionnement 130 138,51 € dont 63 043,44€ de virement à la section d'investissement

Recettes de fonctionnement 130 138,51 €

Dépenses d'investissement 94 684,85 €

Recettes d'investissement 94 684,85 € dont 63 043,44 € de virement de la section de fonctionnement

La capacité d'auto-financement de la commune est de 63 544,51€ brute.

Une note de présentation du budget est jointe et présentée au CM, qui n'amène pas d'observations.

**Le CM après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget 2021**

• **QUESTIONS DIVERSES**

Elections départementales : pas de communication sur un éventuel report.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h20.